



## **Le Crédit Coopératif lance le Prêt Agir pour l'Efficacité Énergétique**

**Le Crédit Coopératif, banque engagée dans l'accompagnement des organismes et entreprises qui veulent réduire leur impact environnemental, lance le Prêt Agir pour l'Efficacité Énergétique.**

L'efficacité énergétique a un rôle clé pour diviser par deux la consommation d'énergie de la France d'ici 2050, objectif fixé par la Loi relative à la transition énergétique. En effet, les technologies permettent d'être plus performants sans nécessairement modifier les usages car préserver la planète, c'est également utiliser mieux et moins d'énergie. Le Crédit Coopératif renforce son action dans ce domaine en proposant à ses clients le Prêt Agir pour l'Efficacité Énergétique.

### **Financer des investissements pour améliorer la performance énergétique**

Avec le Prêt Agir pour l'Efficacité Énergétique, le Crédit Coopératif souhaite répondre aux besoins de financement de ses clients pour investir en faveur de la performance énergétique. Le prêt peut financer des améliorations en matière de consommation de chaleur ou d'électricité dans des bâtiments existants (exemples : rénovation, reconstruction de bâtiments aux normes Bâtiment Basse Consommation ou BBC), des installations de production ou des procédés industriels.

*« La chasse au gaspillage d'énergie présente un double intérêt pour les associations et entreprises : réaliser des économies tout en participant à la protection de l'environnement. En proposant le Prêt Agir pour l'Efficacité Énergétique, le Crédit Coopératif leur offre les moyens financiers de réaliser les investissements nécessaires à leur démarche »* explique Patrick Fellous, Directeur du développement du Crédit Coopératif.

Le Prêt Agir pour l'Efficacité Énergétique est le fruit d'un partenariat entre le Crédit Coopératif, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Commission européenne (CE), signé en décembre 2015 lors de la COP21.

Le Crédit Coopératif va pouvoir accorder 75 millions d'euros de prêts supplémentaires pour financer des projets d'efficacité énergétique\* et bénéficier, pour l'accompagnement des projets, de l'expertise technique de consultants spécialisés. Cet accord permet également au Crédit Coopératif de proposer des taux bonifiés à ses clients, grâce à un mécanisme de garantie.

### **Vérifier l'éligibilité d'un projet concernant un bâtiment**

Le Crédit Coopératif a conçu un [questionnaire d'éligibilité](#) pour faciliter les démarches des clients. Disponible en ligne, il permet une première évaluation du projet avant une étude approfondie.

Les prêts vont de 40 000 € à 5 millions € sur une durée de 3 à 19 ans et s'adressent aux PME, associations, entreprises publiques locales (EPL), entreprises de taille intermédiaire (ETI).

\* sous réserve du respect de critères d'éligibilité économiques et techniques définis par la BEI

## À propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire. Les entreprises et leurs groupements, les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations et les organismes d'intérêt général constituent donc le socle de son sociétariat et détiennent la totalité des droits de vote qu'ils exercent selon le principe une personne=une voix. Aujourd'hui, les particuliers, grâce aux nombreuses innovations solidaires de la gamme Agir, sont eux-aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif. <http://www.credit-cooperatif.coop/>  
<https://www.agirandco.coop/>



### Contacts presse : Crédit Coopératif –

Laurence Moret : 01 47 24 83 37 / [presse@credit-cooperatif.coop](mailto:presse@credit-cooperatif.coop)